

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 9838/DENV/SICIED-1

Nouméa, le 28 AOUT 2015

La Directrice

à

Maire de la commune de Païta
BP 7
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de demande d'autorisation d'exploiter un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, sis lot n°36 ZICO, commune de Païta
Référence : dossier reçu le 31 juillet 2012, complété le 27 décembre 2013, le 9 avril 2014, le 15 juillet 2014, le 11, 12 et 23 septembre 2014
Pièce jointe : arrêté n° 2103-2015/ARR/DENV du 19 AOUT 2015

Monsieur le Maire,

19 AOUT 2015
Veuillez trouver ci-joint l'arrêté n° 2103-2015/ARR/DENV en date du 19 AOUT 2015 autorisant la SARL Recycal à exploiter un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, sis lot n°36 ZICO, commune de Païta.

En application du point 2° de l'article 413-28 du code de l'environnement de la province Sud, je vous demande de bien vouloir conserver ce document afin de répondre aux demandes de consultation du public.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de l'environnement par intérim